

Compte rendu de séance

Séance du 8 Septembre 2016

L' an 2016 et le 8 Septembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de DAVID Éric Maire

Présents : M. DAVID Éric, Maire, Mmes : BELLEGUIC Marianne, BOURGEOIS Brigitte, DEHOUX Marie-Aude, GASTÉ Nelly, GERVAIS Stéphanie, POISSON Christine, MM : CHATAIGNIER Michel, CHOISY Frédéric, CROSNIER Jérôme, DOBER Louis, ORY Charles, RANNOU Mickael

Excusés :

Absents :MM. BAZEAU André, GODEFROY Pascal

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 02/09/2016

Date d'affichage : 02/09/2016

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture de La Flèche
le : 29/09/2016

A été nommé(e) secrétaire : GASTÉ Nelly

Objet(s) des délibérations

Adoption du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 7 Juillet 2016

réf : 08-09-2016-01

Le Conseil adopte le PV du 07 Juillet 2016

Subvention Région Pacte de Ruralité pour la Salle Polyvalente

réf : 08-09-2016-03

Dans le cadre du Fonds Régional de Développement des Communes (Pacte Régional pour la Ruralité), Monsieur le Maire fait savoir que la Région peut attribuer une subvention plafonnée à 50 000 € afin de financer les travaux de restructuration et d'extension de la Salle Polyvalente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré;

- AUTORISE le Maire ou ses adjoints à déposer une demande de subvention Pacte de Ruralité pour les travaux de la salle polyvalente,
- ATTESTE de l'inscription du projet au budget 2016
- ATTESTE de la compétence de la Commune du Bailleul à réaliser ces travaux.

Subvention CEE Privé

réf : 08-09-2016-04

Monsieur le Maire fait savoir que le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) de la loi POPE du 13 juillet 2005 oblige les fournisseurs d'énergie à promouvoir la réalisation de travaux énergétiques au sein notamment des collectivités territoriales par le biais de primes versées proportionnellement aux économies

réalisées.

Ainsi, dans le cadre de la réhabilitation énergétique de la salle polyvalente, une aide financière de 1600 € environ peut être allouée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré;

AUTORISE le Maire ou ses adjoints à déposer une demande d'aide financière (prime CEE).

ATTESTE de l'inscription du projet au budget 2016.

Numérotation SMAPAD

réf : 08-09-2016-05

Suite à l'installation de l'entreprise défi fermeture et Styl' paysage dans la zone de OUEST PARK, il y a lieu de leur attribuer la numérotation suivante :

- 35 Rue du Portugal (Défi Fermetures) = parcelle YA 48
- 91 Rue du Portugal (Styl' Paysage) = parcelle YA 58

Remplacement de Madame HENRY Bénédicte dans les commissions

réf : 08-09-2016-06

Suite à la démission de Madame HENRY Bénédicte, il y a lieu de la remplacer dans les différentes commissions dont elle était membre :

- Cantine et Affaires Scolaires : Louis DOBER - TAP : Marianne BELLEGUIC, Nelly GASTE et Christine POISSON

- Finances : /
- Révision de la liste Electorale : Christine POISSON
- Appel d'offres : /
- Sarthe Habitat : Stéphanie GERVAIS
- Bulletin Municipal : /

Droit de Prémption Urbain

réf : 08-09-2016-07

L'étude de Maîtres Pierre et Françoise POUJADE, notaires à Sablé-sur-Sarthe, chargée de la vente de la parcelle ZR 125 appartenant à JOURDAIN Philippe a demandé si la commune désirait exercer son droit de préemption urbain (DIA 720221602).

Monsieur le Maire, dans le cadre de sa délégation a répondu que la Commune du Bailleul ne désirait pas préempter.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions du Maire .

LOGEMENTS COMMUNAUX (Devis)

réf : 08-09-2016-08

1- Volets Roulants * Rue d'Anjou

Dans le cadre de réfection des logements, la troisième tranche des travaux pour les 3 derniers situé "Rue d'Anjou" va commencer. Deux devis ont été présentés à la commission travaux le jeudi 8 septembre ; l'entreprise COUBARD pour un montant de 9 712,99€ HT et la société S2M pour un montant de 8 833 € HT (pose des volets roulant).

Le Conseil Municipal décide de retenir le devis de la Société S2M pour un montant de 8 833,00 € HT.

2- Salle de bains * Rue d'Anjou

Il avait été annoncé que les salles de bains de l'ensemble des logements seraient refaites. Il reste deux logements (M. et Mme DUFRESNE Pascal et M. et Mme LÉPINE David) l'entreprise ROCHER/PLARD a déposé un devis pour le logement dont la vétusté a été constatée par Monsieur DAVID, celui-ci s'élève à 3 465 € HT. Monsieur LÉPINE ne souhaite pas que celle-ci soit refaite, mais le conseil municipal demande de refaire les 2 logements.

Sachant que l'intégralité des travaux devra être fait par une seule et même entreprise afin d'éviter des désagréments pour les locataires ; le conseil demande qu'un deuxième devis soit présenté.

3 - Remise aux normes électriques des 3 logements

Un devis de l'entreprise ROCHER/PLARD est présenté pour un montant de 1297,61 € HT.

Décision Modificative n°2

réf : 08-09-2016-02

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget de la commune,
Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante sur le budget de l'exercice 2016 :

Section d'investissement - Dépenses

Chapitre 20 :

Article 2051 : + 3700 €

Section d'investissement - Dépenses

Chapitre 21 :

Article 2111 : - 3700 €

SPANC

En 2018, les travaux de remise aux normes des assainissements autonomes vont débuté. Une réunion d'information aura lieu pour les habitants de la commune de Le Bailleul.

Monsieur ORY Charles qui a participé aux différentes réunions explique qu'une mise aux normes des fosses septiques a un coût d'environ 8 000 € et que tout contrevenant est passible d'une amende de 144 € par an jusqu'à ce que les travaux soient réalisés.

Madame POISSON Christine explique que les entreprises préconisent l'installation de "micro station" mais que cela n'est pas une obligation; le coût restant élevé.

DÉCHETS

Il apparaît dans le rapport de la Communauté de Communes de Sablé que des efforts sont faits pour le tri des ordures ménagères et qu'une réduction de 7% par rapport au 2ème semestre 2015 va être appliquée sur la facture des usagers.

ACCUEIL DE LOISIRS

Monsieur DAVID donne lecture du bilan de l'Accueil de Loisirs des vacances ; il apparaît que seuls 22 enfants de la commune ont été inscrits pour les accueils de loisirs situés à Louailles soit 8,6% dont 1 seul enfant en garderie. Une invitation va être adressée à l'ensemble du conseil pour une réunion le samedi 22 octobre 2016 (le matin) afin que chacun puisse poser toutes questions concernant ce sujet.

CIAS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le CIAS a voté en date du 28 juin 2016 un nouveau règlement concernant les attributions des aides allouées.

SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire informe l'ensemble du conseil municipal que Monsieur CUSSOT, architecte, a transmis un nouvel estimatif du marché pour les travaux de restructuration et d'extension de la salle polyvalente. Celui-ci s'élève aujourd'hui à 630 892 € H.T

Mickaël RANNOU explique qu'il ne souhaite pas avoir une commune endettée pour que la population en soit impactée. De plus, il rappelle aussi que le marché public marche en fonction de l'inflation des matériaux, donc le montant initial du marché signé ne sera pas forcément celui du coût final.

L'ouverture des plis est fixée au lundi 19 septembre 2016 à 20 h 30.

QUESTIONS DIVERSES

. Remise des plis du marché de la salle polyvalente : dans le dossier de consultation, il y a une erreur dans la date "jeudi 12 septembre 2016", les plis des entreprises pourront parvenir jusqu'au jeudi 15 septembre à 12 h 00.

. Dans le cadre du remplacement de Madame Audrey CHAIGNON, une personne du centre de gestion a été affectée 3 jours par semaine pour le mois de septembre.

. À l'école, Madame Sandrine HERREMAN étant toujours en arrêt maladie. Madame DELAVault Catherine a été recrutée jusqu'au 20 septembre pour la remplacer.

. Le vendredi 23 septembre 2016 à 15 h 00 aura lieu l'inauguration de l'espace Cybèle.

.

Rentrée Scolaire des tous petits :

Madame BOURGEOIS Brigitte demande s' il y aura une rentrée des enfants nés au premier trimestre 2014 pour le mois de janvier car l'enseignante demande aux parents d'inscrire leurs enfants. Monsieur DAVID et Monsieur DOBER répondent qu'à ce jour rien n'a été fixé avec le directeur et qu'ils doivent le rencontrer avec l'enseignante afin d'en convenir. Pour la réouverture d'une classe, l'effectif est fixé à 168 élèves pour 2017/2018.

Monsieur Éric DAVID demande s' il y a des questions.

Monsieur Michel CHATAIGNIER s'inquiète que 2 agents titulaires soient en arrêt maladie. Il demande ce qu' il se passe. Madame Marie-Aude DEHOUX demande si une commission cantine et affaires scolaires peut être fixée.

Séance levée à: 21:50

En mairie, le 29/09/2016
Le Maire
Éric DAVID

